



Commune de Romanel-sur-Lausanne

CONSEIL COMMUNAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 7 OCTOBRE 2021

Présidence M. THIERRY HENRY

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal n° 4 / 2021 « **Règlement et tarifs des émoluments du Contrôle des habitants** » adopté en séance de Municipalité du 31 août 2021;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- **d'accepter le préavis tel que présenté ;**
- que ce règlement sera soumis à l'approbation du Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport ;
- d'abroger toutes dispositions antérieures relatives aux émoluments du Contrôle des habitants ;
- que ce règlement entrera en vigueur dès son approbation par le Département compétent.

Ainsi délibéré en séance du 7 octobre 2021.

Le Président :


Thierry HENRY



La Secrétaire :


Manuela KAUFMANN

Avis affiché le 11 octobre 2021